

**Année 2025**  
**N°33**

**Commune de LA FORET DU TEMPLE**

Creuse



*Bulletin municipal*



## SOMMAIRE

---

|                                                                  |                       |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <i>Le mot du Maire.....</i>                                      | <i>page 3</i>         |
| <i>Compte rendu des délibérations du conseil municipal .....</i> | <i>page 4</i>         |
| <i>Travaux et investissements 2024.....</i>                      | <i>page 5</i>         |
| <i>Compte administratif 2024.....</i>                            | <i>page 6</i>         |
| <i>Etat civil et informations utiles.....</i>                    | <i>pages 7 à 10</i>   |
| <i>Services de garde Creuse et Indre.....</i>                    | <i>page 11</i>        |
| <i>Les associations de notre commune.....</i>                    | <i>pages 12 et 13</i> |
| <i>Manifestations sur la commune.....</i>                        | <i>pages 14 et 15</i> |
| <i>Informations diverses.....</i>                                | <i>pages 16 à 23</i>  |



*Directrice de publication : Eveline Moulin  
Rédaction, mise en page : Mairie - 1 Place du Pilon - 23360 La Forêt du Temple  
Impression : Espace Copie Plan -23000 Guéret*



## Le mot du Maire

---



***2024, encore une année difficile avec un contexte incertain au niveau national et international, et celle de 2025 ne nous augure pour l'instant rien de bien réjouissant. Nous avons eu, une nouvelle fois, à déplorer la perte brutale d'un de nos conseillers, ce qui a réduit le nombre à 8. Restons toutefois optimistes et surtout unis afin de continuer à travailler sereinement.***

***Les crédits ouverts pour les travaux de voirie ont tous été utilisés en 2024, ce qui a bien impacté notre futur budget (mais ces sommes étaient budgétées depuis 2 ans).***

***Suite au diagnostic énergétique effectué par le SDEC (Syndicat des Énergies de la Creuse) sur les bâtiments communaux (mairie, logements, ateliers et salle polyvalente), et après examen, le conseil municipal a décidé de poursuivre la démarche d'optimisation des consommations d'électricité. Une commission composée des conseillers s'est réunie le mercredi 08 janvier 2025 en présence de Mme Soulier (CDL—Conseillère aux Décideurs Locaux de la DDFIP\*) afin d'affiner les possibilités financières de la commune pour le financement de ce projet. Suite à son analyse prévisionnelle, des ajustements à la baisse ont été actés et l'opération va se préciser au cours de l'année 2025.***

***Au niveau communautaire, la persévérance de la Communauté de Communes, de Marche Pro Santé et des 3 pôles de santé concernant l'offre médicale du territoire de la CCPCM commence à porter ses fruits (une plaquette de Marche Pro Santé insérée dans ce bulletin vous donnera toutes les réalisations et toutes les possibilités pour le futur).***

***En ce qui concerne l'eau, un nouveau syndicat a été créé, il porte le nom de « SIAEP Nord Creuse ». La gestion du réseau de distribution d'eau potable a changé au 1er janvier 2025, vous avez été destinataire d'un courrier explicatif début janvier 2025. Pour ceux qui ne l'auraient pas eu (voir page 10), nous avons mis à jour les nouvelles coordonnées dans ce bulletin.***

***Le Conseil Municipal, le Personnel Communal se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une bonne année, et surtout une bonne santé.***

***Bonne lecture.***

***Cordialement***

***Le Maire—Eveline MOULIN***

***\* DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques***



## Séance du 23 février 2024

- ◆ SDEC : adhésion au groupement de commande « maintenance éclairage public »
- ◆ SDEC : renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies Nouvelle Aquitaine 2026/2028
- ◆ SDEC : décision d'engager le processus pour le projet de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie, logements et salle polyvalente)
- ◆ Convention Boost'Comm'Une du département de la Creuse : autorisation donnée au maire pour signer le contrat avec le département
- ◆ Accord pour l'adhésion de la commune de Fransèches au SDIC 23
- ◆ Accord pour se joindre à la convention de participation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, dans le domaine de la « Prévoyance »

## Séance du 5 avril 2024

- ◆ Approbation du compte de gestion 2023, du budget principal dressé par le Service de Gestion Comptable de Guéret.
- ◆ Vote du compte administratif 2023 du budget principal :
  - résultat section de fonctionnement : + 143 976.96 €
  - résultat section d'investissements - 7 712.11 €
- ◆ Affectation du résultat 2023 du budget principal.
- ◆ Demandes de subventions accordées aux associations habituelles pour un total de 700 €.
- ◆ Vote du budget primitif 2024 :
  - section de fonctionnement : 289 123 €
  - section d'investissements : 225 993 €
- ◆ Vote du taux des taxes directes locales : les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.
- ◆ Accord pour l'adhésion de la commune de La Villedieu au SDIC 23

## Séance du 9 août 2024

- ◆ CCPCM : modification statutaires approuvées pour la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement collectif au 01/01/2025, et compétences optionnelles et facultatives deviennent compétences supplémentaires.
- ◆ CCPCM : désignation référent accueil ; décision reportée à une date ultérieure.

- ◆ Inscription d'un chemin au PDIPR (plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée)
- ◆ Acceptation de l'intégration des communes de Mortroux et La Cellette au sein du SIAEP des Moutiers
- ◆ Accord sur l'intention de fusion des SIAEP des Moutiers et Linard-Malval-Chéniers, au 1er janvier 2025
- ◆ Acceptation du devis d'Evolis 23 pour la réfection de la voirie d'un montant de 18 407.91 € TTC
- ◆ Rejet de la demande de participation au fonctionnement du SIVU du transport scolaire du secteur de La Châtre pour l'année 2024
- ◆ Rejet de la demande de passage de M Rusier sur la parcelle communale n° B0049 pour accéder à sa parcelle, car un accès est déjà existant
- ◆ Demande de subvention ONaCVG rejetée

## Séance du 15 novembre 2024

- ◆ Décision du maire portant virement de crédit du chapitre 11 au chapitre 65 suite à une dépense exceptionnelle.
- ◆ Révision des loyers des logements communaux au 1er janvier 2025 : + 3.26 %
- ◆ Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, au grade de rédacteur
- ◆ Plan de financement « rénovation énergétique des bâtiments communaux : demande d'une évaluation des travaux plus précise à demander au SDEC avant de valider le plan de financement
- ◆ Protection sociale complémentaire « Prévoyance » des agents : décision d'adhérer à la convention de participation du CDG23 au 01/01/2025, et verser une participation de 10 € par mois à chaque agent ayant souscrit au contrat proposé par Relyens/MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG23.
- ◆ Inscription chemin au PDIPR : modification des chemins inscrits
- ◆ Nomination d'un remplaçant du délégué titulaire à Evolis 23, suite au décès de M Bernard Diot : M Jacky Barbaud devient titulaire et M Laurent Locheron, suppléant





# Travaux et investissements 2024

## Réfection de la voirie

*Busage traversée route du cimetière*



*D'autres travaux de voirie ont été effectués sur les routes suivantes :*

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Route des Gannettes                       |
| Piste des Prugnes                         |
| Route de la Pierre au Gué                 |
| Route du Grand Pommier (VC n°2 - Crevant) |
| Route du Grand Pommier (VC n°12)          |

*Route vers le Purget*



*Route de la Fée*



*Achat d'une plate-forme de travail*

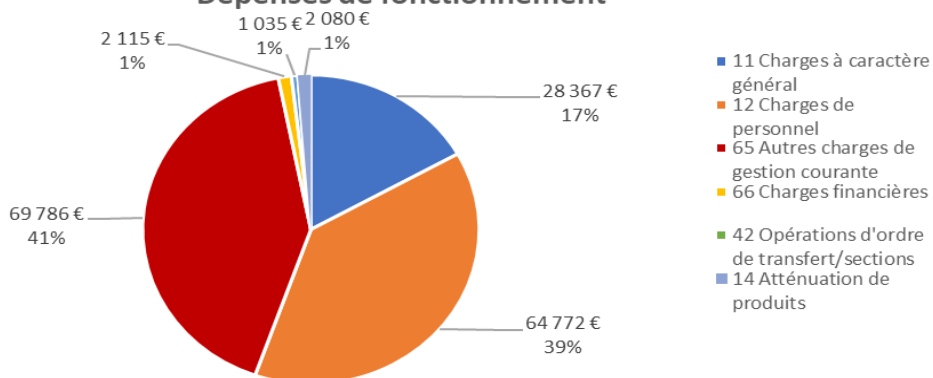


*Achat de multi-outils, tronçonneuse et taille haie avec perche*

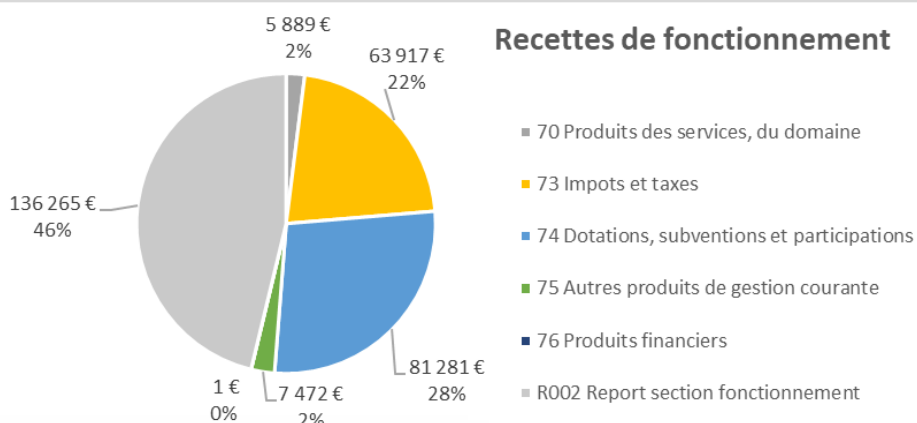


# Compte administratif 2024

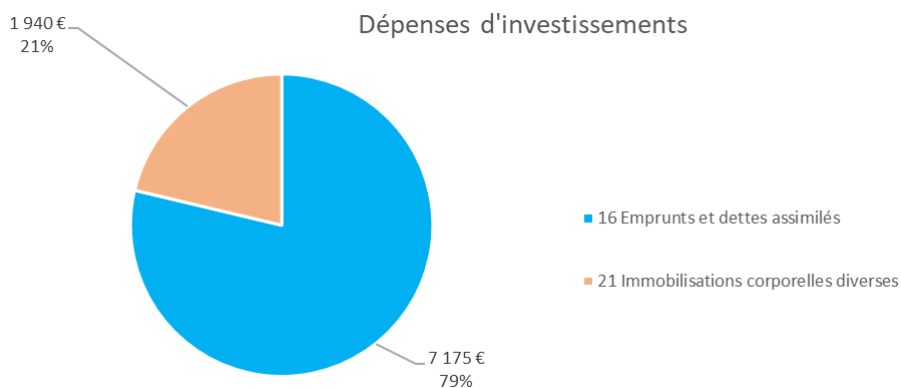
## Dépenses de fonctionnement



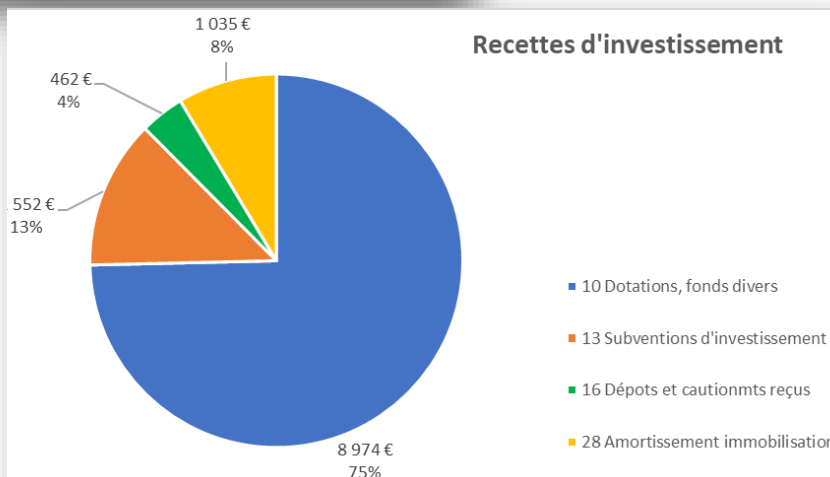
## Recettes de fonctionnement



## Dépenses d'investissements



## Recettes d'investissement





# Etat civil 2024



## NAISSANCES

NEANT

## MARIAGES

**Bernard DIOT et Véronique SAUVAGE, le 22 juin 2024**  
**Jérémy GENTAL et Chloé CONILLEAU--GONIN, le 7 décembre 2024**



## DECES

**Mme CHENET Yvette, épouse COLAS, le 13 février 2024**

*Ne sont notées ici que les personnes inscrites dans nos registres d'Etat Civil et dont la publication a été autorisée par les familles (à défaut de réponse de ces dernières, les avis n'ont pas été publiés).  
Nous avons également une pensée pour celles qui n'y figurent pas, mais qui ont eu des attaches avec la commune.*

## INHUMATIONS

**Mme BOUTET Raymonde, épouse BILLONNET, le 11 janvier 2024**  
**Mme Monique ROBINET, épouse SERRANO, le 17 janvier 2024**  
**Mme Jeanine TAVERNIER, le 24 février 2024**

## Informations utiles

### LA MAIRIE

Téléphone : 05.55.80.51.44

Adresse mail : [mairie.laforetdutemple@orange.fr](mailto:mairie.laforetdutemple@orange.fr)

Retrouvez nous sur le site officiel de la mairie : [www.intramuros.org/la-foret-du-temple](http://www.intramuros.org/la-foret-du-temple)

ou sur l'application mobile Intramuros : <https://intramuros.page.link/bienvenue>

**Vous pouvez scanner le QR code ci-contre afin de vous rendre directement sur l'application mobile Intramuros**

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

*lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30*



#### Permanence des élus :

Mme Eveline MOULIN, Maire : lundi, mercredi (sur rendez-vous), vendredi : de 14h30 à 16h30

Mme Claudine MAILLIEN, 1ère adjointe : mardi : de 14h à 15h

M Jacky BARBAUD, 2e adjoint : vendredi : de 16h à 17h

*En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture du secrétariat, s'adresser au maire ou aux adjoints*

*Mme Moulin : 05.55.80.67.13*

*Mme Maillien : 05.55.80.68.31*

*M Barbaud : 05.55.80.60.14*

## Informations utiles

### Tarifs de location de la salle polyvalente au 01/01/2024

|                                   | Habitants de la commune |          |       | Habitants hors commune |          |       |
|-----------------------------------|-------------------------|----------|-------|------------------------|----------|-------|
|                                   | Journée                 | Week-end | Mois  | Journée                | Week-end | Mois  |
| <b>Location</b>                   |                         |          |       |                        |          |       |
| <b>Caution salle</b>              | 300 €                   | 300 €    | 300 € | 300 €                  | 300 €    | 300 € |
| <b>Particuliers</b>               | 100 €                   | 150 €    |       | 130 €                  | 190 €    |       |
| <b>Associations</b>               | 70 €                    | 105 €    |       | 85 €                   | 125 €    |       |
| <b>Vin d'honneur</b>              | 55 €                    |          |       | 70 €                   |          |       |
| <b>Associations, intervenants</b> |                         |          | 30 €  |                        |          | 30 €  |
| <b>Forfait chauffage</b>          | 30 €                    | 30 €     | 30 €  | 30 €                   | 30 €     | 30 €  |

|             | <b>Vaisselle cassée<br/>ou matériel détérioré</b> |
|-------------|---------------------------------------------------|
| Désignation | L'unité                                           |
| Verre       | 1 €                                               |
| Assiette    | 2 €                                               |
| Chaise      | 20 €                                              |

### **CIMETIERE**

- Tarif concessions dans le cimetière : 30 € le m2

- Tarif columbarium et jardin du souvenir :

- ♦ 600 € la concession d'une case de columbarium pour une période de 30 ans
- ♦ 30 € pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir

- Tarif caveau provisoire communal :

- ♦ 1er mois gratuit
- ♦ 0.50 € par jour supplémentaire, le dépôt du défunt ne pouvant excéder 6 mois.



### **SERVICE DE L'EAU**



#### **S.I.A.E.P Nord Creuse**

(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

7 Rue de l'Abbé Guy

23220 LINARD-MALVAL

Téléphone : 05.55.41.10.95

Adresse mail : [siaep.nordcreuse@orange.fr](mailto:siaep.nordcreuse@orange.fr)

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 14h à 17h,  
le vendredi de 14h à 16h

Pour l'année 2025, en cas d'urgence, toujours s'adresser au fontainier de l'entreprise EBL Centre, chargé de l'entretien du réseau au : 06.10.62.14.27

### **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

(SPANC)

#### **EVOLIS 23 - Service Assainissement**

Les Grandes Fougères - 23300 NOTH

Tél. 05 55 89 86 00

Fax. 05 55 89 86 01

Adresse mail : [service.assainissement@evolis23.fr](mailto:service.assainissement@evolis23.fr)

Site internet : [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr)

## Informations utiles

---

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ**

1 Rue des Violettes  
23350 Genouillac  
Téléphone : 05.55.80.88.01  
Adresse mail : [portesdelacreuse@orange.fr](mailto:portesdelacreuse@orange.fr)  
Site internet : [www.portesdelacreuseenmarche.fr](http://www.portesdelacreuseenmarche.fr)

### **ASSISTANCE SOCIALE**

UTAS Guéret  
12 Rue Sylvain Grateyrolles  
230000 GUERET  
Téléphone : 05.44.30.25.40

### **SERVICE D'AIDE MENAGERE A DOMICILE**

ALIAD-Una  
12/14 Place de la Fontaine  
23220 Bonnat  
Téléphone : 05.55.62.80.72  
Site internet : [aliad-una.fr](http://aliad-una.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et de 13h30 à 17h30

### **SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

**Canton de Bonnat-Châtelus-Malvaleix**  
7 Place de l'Eglise (1er étage)  
23350 Genouillac  
Téléphone : 05.55.80.84.51  
Mail : [soins-domicile@wanadoo.fr](mailto:soins-domicile@wanadoo.fr)  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,  
le mercredi de 8h à 13h.

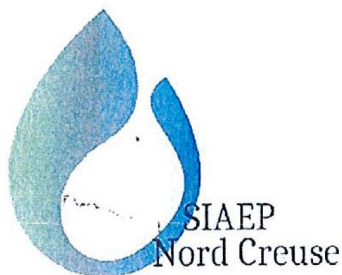
### **SERVICE DE REPAS A DOMICILE**

**A.D.P.B.C. (CHARTRE INTERCOMMUNALE)**  
(Association de Développement du Pays Bonnat-Chatelus-Malvaleix)  
1, Place de l'Eglise (2ème étage)  
23350 Genouillac  
Téléphone : 05.55.62.80.92.  
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.  
Mail : [adpbc@yahoo.fr](mailto:adpbc@yahoo.fr)  
Pour tout renseignement ou commande en dehors de ces horaires,  
contacter l'agent de livraison au 06.16.70.50.57.

### **Tiss'âges**

Centre d'accueil et de ressources  
1 Place de l'Eglise (2e étage)  
23350 Genouillac  
Téléphone : 05.55.62.80.92  
Adresse mail : [tissages@orange.fr](mailto:tissages@orange.fr)  
Ouvert du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30,  
le mercredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h.





Linard-Malval le 16 Décembre 2024

## Communiqué SIAEP Nord-Creuse pour 2025

Au 1er Janvier 2025, la gestion de la distribution de l'eau potable desservant votre compteur d'eau va changer. En effet, la loi NOTRe\* nous contraint à transférer cette compétence aux communautés de communes. En 2023, les élus de notre communauté de communes « Les Portes de la Creuse en Marche » ont anticipé cela par la signature d'un accord de « résilience » avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour prendre cette compétence au 1er Janvier 2025. Cela a permis d'obtenir des aides importantes pour gérer ce bouleversement et des subventions bonifiées pour des travaux d'investissements futurs.

A partir du 1er Janvier 2025, le SIAEP\* de Chéniers/Linard-Malval, le SIAEP des Moutiers, les communes de La Cellette et de Mortroux, s'associent pour ne faire plus qu'un seul syndicat, le SIAEP Nord-Creuse.

Cette fusion nous permettra, dans le temps, d'optimiser au mieux les charges de gestion, d'assurer la maintenance et le renouvellement des équipements. Ainsi nous réunissons les conditions pour assurer la vie du réseau et la distribution d'une eau potable. Il est à noter que l'état dès 2025, augmente le taux de la « redevance pollution domestique » et crée une nouvelle taxe « redevance pour performance des réseaux d'eau potable ».

Les élus de votre nouveau syndicat, toujours à votre service.

Signatures des présidents et maires

Coordonnées du nouveau syndicat :

SIAEP NORD-CREUSE

7 rue de l'Abbé Guy

23220 Linard-Malval

05 55 41 10 95

[siaep.nordcreuse@orange.fr](mailto:siaep.nordcreuse@orange.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, jeudi de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 16h

Pour 2025 et seulement en cas d'urgence le numéro d'astreinte est identique à 2024:

Ancien SIAEP Chéniers/Linard-malval 0668292368

Ancien SIAEP des Moutiers 0610621427 (EBL-SOGEA)

Ancien réseau d'eau de La CELLETTE 0587231001 (la SAUR)

Ancien réseau d'eau de MORTROUX 0612099577

NOTRe\* : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

SIAEP\* : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

EP\* : Eau Potable



25455572310044620101

## Services de garde

### **MEDECINS** **Nord Creuse**

| COMMUNE    | NOM                  | TELEPHONE                   |
|------------|----------------------|-----------------------------|
| Genouillac | Dre Laurent          | Site santé : 05.19.37.00.23 |
| Bonnat     | Dre Akouavi GNRONFOU | Pôle santé : 05.55.02.82.90 |

**Numéro de garde à composer les nuits, week-ends et jours fériés : 05.55.41.82.02**

**Gardes de nuit à partir de 18 h, jusqu'à 8 h du matin**

L'agent de régulation qui vous répond vous met en relation téléphonique avec un médecin. Celui-ci prendra la décision qui s'impose : soit il vous donnera les conseils médicaux nécessaires, soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous rendiez à son cabinet pour une consultation, soit si votre état de santé le justifie, il demandera à un médecin de garde de se rendre à votre domicile.



### **PHARMACIES** **Creuse**

**Modification du système de garde : une pharmacie de garde différente chaque soir**

**Lundi : Genouillac / Mardi : Châtelus-Malvaleix / Mercredi : Bonnat / Jeudi : Bous-sac / Vendredi : Clugnat.**

**En cas d'urgence ,il suffit de composer le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle ou le 32 37**

### **MEDECINS** **Sud Indre**

| COMMUNE   | NOM                                       | TELEPHONE                         |
|-----------|-------------------------------------------|-----------------------------------|
| Aigurande | -Ana Maria OPREA                          | Maison médicale<br>02.54.06.31.56 |
|           | Danielle POULHE - Place du Champ de Foire | 02.54.06.35.33                    |

**Numéro de garde à composer les nuits, week-ends et jours fériés : 15**

### **PHARMACIES** **Sud Indre**

| COMMUNE   | NOM              | TELEPHONE      |
|-----------|------------------|----------------|
| Aigurande | Giraud           | 02.54.06.33.94 |
|           | Lefranc Nouaille | 02.54.06.34.41 |

**La garde est assurée du samedi 17h au lundi à 9h.**

**En cas d'urgence, composer le 3237**

# Les associations de notre commune

---



## Association Communale de Chasse Agréée

Bonjour à tous.

Les chasseurs de la Forêt du Temple vous souhaitent une bonne année 2025 et surtout une bonne santé.

Malheureusement en 2024, nous avons perdu brutalement notre ami chasseur Bernard Diot, nous garderons sa bonne humeur et sa joie de vivre dans nos souvenirs.

Nous avons aussi perdu brutalement un ami des chasseurs, Phillipe Menard, nous garderons aussi sa bonne humeur ainsi que son empathie envers les autres. Nous avons une pensée pour leurs familles.

Concernant la saison de chasse, nous avons maintenant un nombre de chasseurs régulier, avec plusieurs jeunes, ce qui est très rare dans nos ACCA creusoises.

Cependant, il est de plus en plus difficile de pratiquer notre activité de chasse.

Les réseaux sociaux et les médias évoquent souvent de fausses informations et nous constatons aussi de plus en plus d'incivilités quand nous sommes sur le bord des routes, avec parfois des injures à notre rencontre.

Nous rappelons, que lorsque vous voyez des panneaux sur le bord des routes, c'est pour la sécurité de tous ainsi que celle de nos chiens de chasse.

Maintenant, concernant les prélèvements au niveau du grand gibier, nous avons arrêtés de chasser les chevreuils fin novembre, 12 ont été prélevés sur 19 possibles. Les mauvaises conditions météorologiques ont pénalisé la reproduction et de ce fait les naissances. Notre rôle étant de réguler et non détruire, nous avons préféré arrêter les prélèvements.

Quant aux sangliers, nous avons réalisé 5 prélèvements.

La population de renards augmente depuis quelques temps et nous amène à les chasser plus régulièrement.

Les ragondins envahissent de plus en plus nos cours d'eau, nous essayons de maintenir une pression de chasse constante sur cette espèce.

Le président

ANTHONY DAUDON



## LA FORÊT DU TEMPLE FOOTBALL CLUB SAISON 2024 - 2025



Chers Amis Forestiens, Chères Amies Forestiennes,

Pour cette saison 2024-2025, le club comporte 35 licenciés masculins, 18 licenciés féminines et 9 dirigeants.

L'équipe réserve entame sa deuxième saison, et cette année, ils ont reçu un nouveau jeu de maillot **vert** sponsorisé par Groupama.

L'équipe première évolue toujours en 3ème division, leur objectif est le maintien pour cette année.

L'équipe réserve évolue en 4ème division, l'objectif d'une part reste toujours le plaisir de jouer ensemble et d'autre part de décrocher leurs premières victoires.

L'équipe féminine a joué la première partie de saison en poule de brassage et évoluera par la suite en troisième division avec pour objectif le podium.

Comme chaque année, le tournoi féminin aura lieu le samedi 14 juin et le tournoi masculin, le lendemain, le dimanche 15 juin.

---

En 2024, le club de football a repris la randonnée pédestre. L'ensemble des licenciés et dirigeants se sont investis dans l'organisation (création de parcours, nettoyer les chemins, faire les inscriptions, participer au ravitaillement).

Malgré un temps très pluvieux, des courageux sont venus découvrir les beaux chemins de notre commune.

---

Le Football Club de la Forêt du Temple, remercie tous les bénévoles présents tout au long de l'année ainsi que Madame Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les fidèles supporters et amis pour le soutien qu'ils apportent.

Sportivement, la Présidente,  
L ABETOULLE Virginie



## Manifestations communales



Le dimanche 1er septembre 2024, à l'église, le chœur des Pierres Do Ré, qui dépend de l'association des Pierres de Nouziers, nous a fait partager des chansons contemporaines et populaires en solo, duos ou en groupe.

Un beau moment de convivialité dans une bonne humeur communicative.

Merci à toutes et tous pour cette ambiance chaleureuse.



## CEREMONIES DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2024



*Les cérémonies nationales commémorent la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres.*

*Merci encore à toutes celles et tous ceux qui, chaque année, nous rejoignent les 8 mai et 11 novembre pour rendre hommage aux soldats morts pour la France, et pour perpétuer la mémoire des conflits passés.*



# Manifestations diverses

8 Septembre 2024



Le Père Jean-Pierre Barrière, tout juste arrivé dans notre paroisse, a pu découvrir notre rituel de procession à la croix de La Graule, dont le cite est décoré de fleurs de nos jardins.

Nous avons eu une pensée toute particulière pour Monique Serrano qui nous avait quitté en début d'année.

Merci à toutes les personnes qui, chaque année, trouvent de nouvelles idées de décoration malgré le manque de fleurs. Si à cette période, vous pouvez nous en donner, elles seront les bienvenues. Et pourquoi ne pas rejoindre notre équipe ?

Claudine Maillien

\*\*\*\*\*



Les prélèvements de sang de l'EFS de Châteauroux auront lieu à la MEL d'Aigurande, les mercredis 26 Mars, 25 Juin, 24 Septembre et 17 Décembre 2025, entre 16h et 19h30.

Après votre don, une collation vous sera servie dans une ambiance conviviale.

Afin de choisir l'heure qui vous convient le mieux, pour faire votre don, vous pouvez vous fixer un rendez-vous en allant sur le site EFS Centre Pays de Loire, une semaine avant la date de prélèvement.

Amicale des donneurs de sang d'Aigurande.

Cette année, ce sont 30 colis qui ont été distribués : 13 femmes seules, 8 hommes seuls et 9 couples. Un seul colis a été distribué en maison de retraite. Merci à tous pour le bon accueil que vous réservez à l'agent communal chargé de leur distribution.







## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ



Activité à la Loulourèche



**Tourisme**

Inauguration des aménagements du Plan d'eau de la Roussille le 24 juillet 2024



Inauguration du Site Santé Central de Genouillac le 2 mai 2024



L'école de Moutier-Malcard a travaillé sur les émotions à l'aide de livres



Début des travaux de la deuxième ZA du Poteau - octobre 2024



Activité à la Cricut au Chai



Inauguration du skatepark le 17 juillet 2024



Séjour des 8/12 ans à Chamberet en Corrèze

## RÉTROSPECTIVE DE 2024

### Faites des économies d'eau

La CCPCM vous offre des kits hydro-économiques et vous permet d'obtenir un récupérateur d'eau à 38€ avec les aides de l'Agence de l'eau et du Département. Pour plus de renseignements, contacter la Communauté de Communes



#### Restez connecté !

Communauté de Communes  
Portes de la Creuse en Marche  
 Communauté de Communes  
Portes de la Creuse en Marche

portesdelacreuse

IntraMuros

En savoir plus :  
<https://www.portesdelacreuseenmarche.fr/>  
Contact : 05 55 80 88 01 ou  
[accueil@portesdelacreuseenmarche.fr](mailto:accueil@portesdelacreuseenmarche.fr)







Le Montet  
23600 BOUSSAC-BOURG  
Tél secrétariat : 05.19.70.03.03  
Mail : [secretariat@smbpc.fr](mailto:secretariat@smbpc.fr)



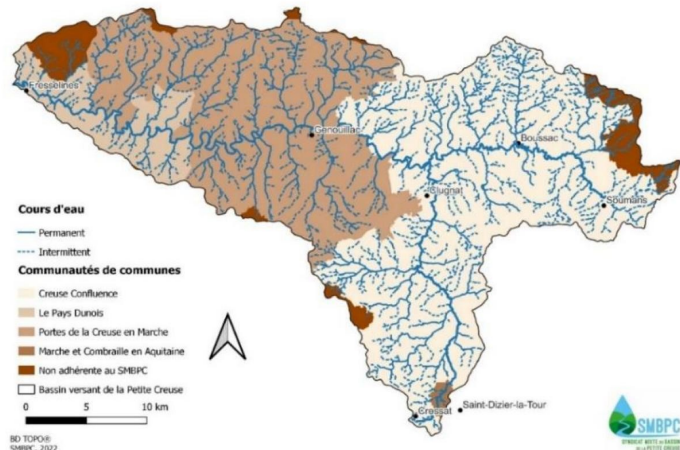
## Pourquoi le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC) ?

Le SMBPC est né en 2018, suite aux transferts de compétences « GEMAPI », Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des inondations, aux Communautés de Communes. Ces dernières ont transféré cette compétence au Syndicat afin de répondre aux enjeux « eau » du territoire :

Enjeux quantité, qualité et morphologique tout en valorisant les activités économiques du territoire.

## Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Un outil incontournable pour répondre aux enjeux du Territoire du bassin de la Petite Creuse



En matière de protection et d'abreuvement, nous proposons de plus en plus d'équipement de type solaire ou gravitaire



Ouverture du nouveau lit en fond de vallée et remise en eau du nouveau lit.

## Suivis et assistances

Tout au long de l'année, les agents réalisent des suivis :

- Qualité de l'eau
- Quantité : mesures de débits

Ils apportent aussi assistance aux collectivités lors de questions sur les milieux aquatiques et assistent les propriétaires d'ouvrages lors de demande de gestion ou d'effacement de plan d'eau par exemple.

### Technicien :

Julien LEMESLE, Tél : 06 07 74 28 55 [julien.lemesle@smbpc.fr](mailto:julien.lemesle@smbpc.fr)

Yannick GHESQUIERE, Tel : 06 07 74 21 56 [yannick.ghesquiere@smbpc.fr](mailto:yannick.ghesquiere@smbpc.fr)

Bureaux des Techniciens : 05 55 65 75 47



Page Facebook

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

## Seconde période du Contrat territorial ?

Les actions du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse s'inscrivent obligatoirement dans le cadre de programmes pluriannuels coordonnés de type « Contrat territorial ». Conclu pour une durée de deux fois 3 ans avec un bilan intermédiaire en 2023

**L'objectif est de retrouver le « Bon état écologique des cours d'eau » tout en maintenant les activités économiques.**

Suite à un bilan constructif des trois premières années, les partenaires techniques et financiers se sont concertés afin de reconduire la seconde période de cet outil opérationnel tout en ajustant les actions afin qu'elles soient le plus efficaces possible.

### Un volet Agricole.

Les cours d'eau sont tous bordés par les activités agricoles sur notre territoire. Nos actions concertées avec les exploitants permettent de protéger les milieux tout en favorisant l'activité économique des exploitations.

### Un volet morphologique

Les cours d'eau ont été fortement remaniés durant de nombreuses années, toujours dans la concertation, des solutions sont trouvées afin de remettre les cours d'eau en fond de vallée de façon à ce qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel.

### Un volet Zones Humides

En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels, restauration des zones humides du territoire pour tenter de conserver une quantité d'eau de qualité sur l'ensemble du bassin.

## BIEN TRIER SES RECYCLABLES

### Trier, oui, mais pourquoi ?

On le sait, le tri des emballages et le recyclage des matières qui en découle, permettent d'économiser des ressources naturelles. Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la Terre (sable, pétrole...), on utilise celles déjà présentes dans les emballages pour produire de nouveaux objets.

Ainsi, des bouteilles en plastique transparent pourront devenir un vêtement polaire et celles en plastique opaque seront transformées, par exemple, en mobilier de jardin ou en arrosoir...

De même, les emballages en aluminium, acier, papier ou carton, les briques alimentaires ou les journaux et magazines, auront une seconde vie grâce au geste de tri.

De plus, la revente des matériaux triés et les soutiens de CITEO (*en charge des filières de recyclage des emballages*) accordés dans le cadre du tri, permettent de compenser en partie les dépenses de la collectivité Evolis 23.

Enfin, bien trier, permet aussi de réduire le nombre de fois où le bac d'Ordures Ménagères est sorti et ainsi de réduire la part variable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

### Trier, oui, mais pas n'importe comment !

Toutes ces bonnes raisons pour trier ne doivent surtout pas faire oublier le **bon geste** de tri...

En effet, des **erreurs de tri**, parfois graves, parviennent quotidiennement jusqu'au centre de tri de Beaune-les-Mines :

Des **couches et protections hygiéniques usagées** (elles doivent être déposées dans la poubelle noire)

Du **verre** (il doit être déposé en colonne à verre)

Des **animaux morts** (doivent partir à l'équarrissage : *hors Evolis 23*)

Des **appareils électriques et électroniques** (ils doivent être ramenés dans les magasins électroménagers lors d'un nouvel achat ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23)

Des **piles et ampoules** (elles doivent être déposées dans les magasins qui les vendent ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23)

De la **feraille ou des gravats** (ils doivent être déposés dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23)

Des **vêtements** (doivent être déposés dans une borne Le Relais)

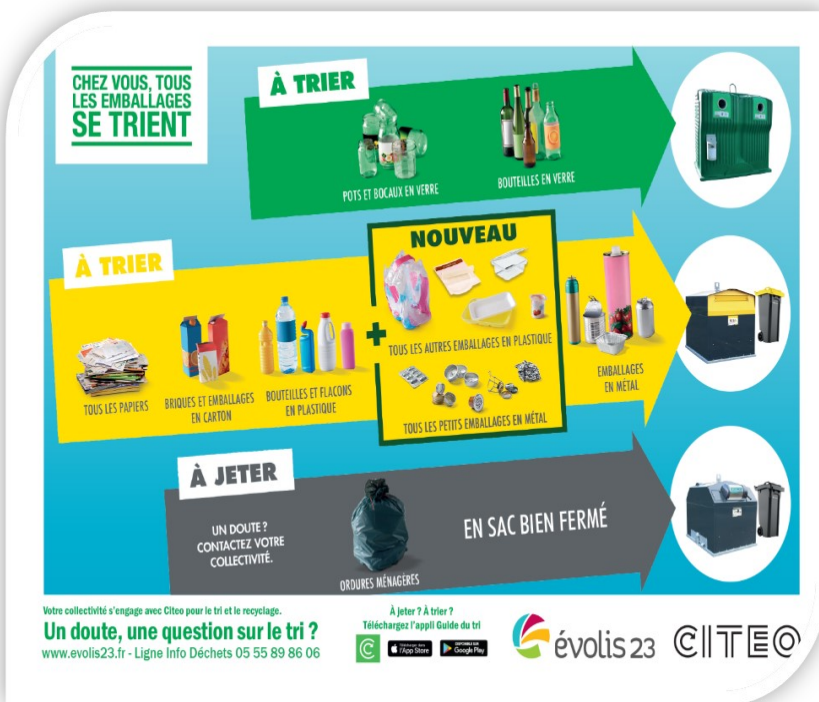
Des **piquants ou tranchants**, par exemple des **seringues** (ils doivent être placés dans un contenant spécifique récupérable gratuitement en pharmacie et y être ensuite redéposés)

Ces erreurs de tri rendent pénible le travail des agents, voire, mette leur vie en danger.

Enfin, les erreurs de tri, qui au centre de tri deviennent des refus de tri, doivent être enfouies ou incinérées, avec tous les recyclables qu'elles ont « souillé », ce qui entraîne un surcoût de traitement important pour Evolis 23 (*plus de 300 000 € par an, soit 11€/foyer/an*). Cet argent pourrait sans doute être mieux utilisé ailleurs.

Si ces erreurs sont malheureusement en constante évolution, elles ne sont le fait que d'une portion de personnes, car heureusement, la plupart des usagers d'Evolis 23 sont de très bons élèves. Bravo à eux !

>> En savoir plus ? Rendez-vous sur [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr), rubrique « mes déchets », ou contactez la ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.



**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**À TRIER**

POTS ET BOCALUX EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE

**NOUVEAU**

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

EMBALLAGES EN MÉTAL

**À TRIER**

TOUS LES PAPIERS

BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

**À JETER**

UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.

ORDURES MÉNAGÈRES

EN SAC BIEN FERMÉ

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**  
[www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr) - Ligne Info Déchets 05 55 89 86 06

À jeter ? À trier ?  
Téléchargez l'appli Guide du tri





LA  
SÉCURITÉ  
PARTOUT ET  
POUR TOUS

# Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide  
« Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! »  
sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)





## Comité de BOUSSAC

Des tombes de combattants "Morts pour la France" **disparaissent chaque jour** dans nos cimetières communaux. La disparition de ces tombes est une **faute mémorielle**.

Il est **urgent de sauvegarder ces tombes**, pour relever ce défi, le Souvenir Français a **besoin de tous les citoyens, il a besoin de vous !**

Le Comité du Souvenir Français de BOUSSAC, en pleine renaissance, est passé de 07 adhérents en 2021 à 71 pour l'année 2024.

Cette année a été riche en cérémonies de commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en Normandie. Notre Comité a répondu présent à toutes les manifestations où il a été convié.

En 2024, la rénovation du monument aux morts de NOUZEROLLES s'est terminée. La restauration du monument aux morts de BORD SAINT GEORGES est en cours de réalisation avec un financement à hauteur



de 20 % par le Souvenir Français (Siège + Comité). Les adhérents du Comité ont réalisé la rénovation de la tombe de monsieur Gaspard BARBOZA au cimetière de TOULX SAINTE CROIX ainsi que celle de monsieur BEAUFILS Paul au cimetière de SAINT PIERRE LE BOST, travaux financés par le Comité de BOUSSAC. La rénovation du monument aux morts de SAINT PIERRE LE BOST a été également réalisée par des adhérents du comité de BOUSSAC, les matériaux ayant été fournis par la municipalité.



Des rénovations de tombes seront réalisées en 2025 par les adhérents à SAINT MARIEN et BOUSSAC, dont le financement sera assuré par le Comité.

L'ensemble des activités du Comité de BOUSSAC sont désormais en ligne sur FACEBOOK.

L'association est ouverte à tous ceux et toutes celles, qui souhaitent participer à sa mission. Nous invitons toute personne partageant les fondements de l'association à nous rejoindre. Le tarif annuel d'adhésion est de **20 €**, fiscalement déductibles.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 06.71.32.45.34. - 06.45.49.95.35 – 06.24.71.62.95

Le Président de Comité

GANIVET Bertrand





## Les horaires d'accueil du public de vos brigades

### Communauté de brigades de La Souterraine

Lieutenant MARLE 06 80 65 82 26

Major FAILLY 06 25 42 23 87

Lundi au samedi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00

Dimanche et jours fériés : 9h00-12h00 / 15h00-18h00

Brigade de Dun-le-Palestel

Adj (ITA) GRÉARD 06 25 42 17 33

Lundi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00

Brigade de Le Grand Bourg

Adj-chef MORIN 06 26 18 42 29

Mercredi : 14h00-18h00

Vendredi : 14h00-18h00

### Communauté de brigades de Châtelus-M.

Major JARMANN 07 89 25 14 05

Adj (ITA) SALTEL 06 12 11 62 75

Lundi au samedi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00

Dimanche et jours fériés : 9h00-12h00 / 15h00-18h00

Brigade de Boussac

Adj (ITA) THOMAS 07 78 10 58 21

Lundi et jeudi : 8h00-12h00

Mercredi : 14h00-18h00

Brigade de Bonnat

Adj-chef LE DREN 06 29 87 71 59

Vendredi : 8h00-12h00



### Communauté de brigades de Bourgneuf

Major CHATEAU 06 21 61 90 03

Adj ACHY 06 29 87 71 96

Bourgneuf

Lundi au samedi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00

Dimanche et jours fériés : 9h00-12h00 / 15h00-18h00

Pontarion

Adj-chef GRONDIN 06 46 05 04 24

Mercredi : 8h00-12h00

### Communauté de brigades de Sainte-Feyre

Major MICHAUD 06 71 54 85 13

Adj-chef (ITA) LEYLAVERGNE 06 21 49 32 52

Lundi au samedi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00

Dimanche et jours fériés : 9h00-12h00 / 15h00-18h00

Brigade de Saint-Vaury

Adj-chef DELHOTE 06 29 87 71 69

Mercredi : 14h00-18h00

Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00

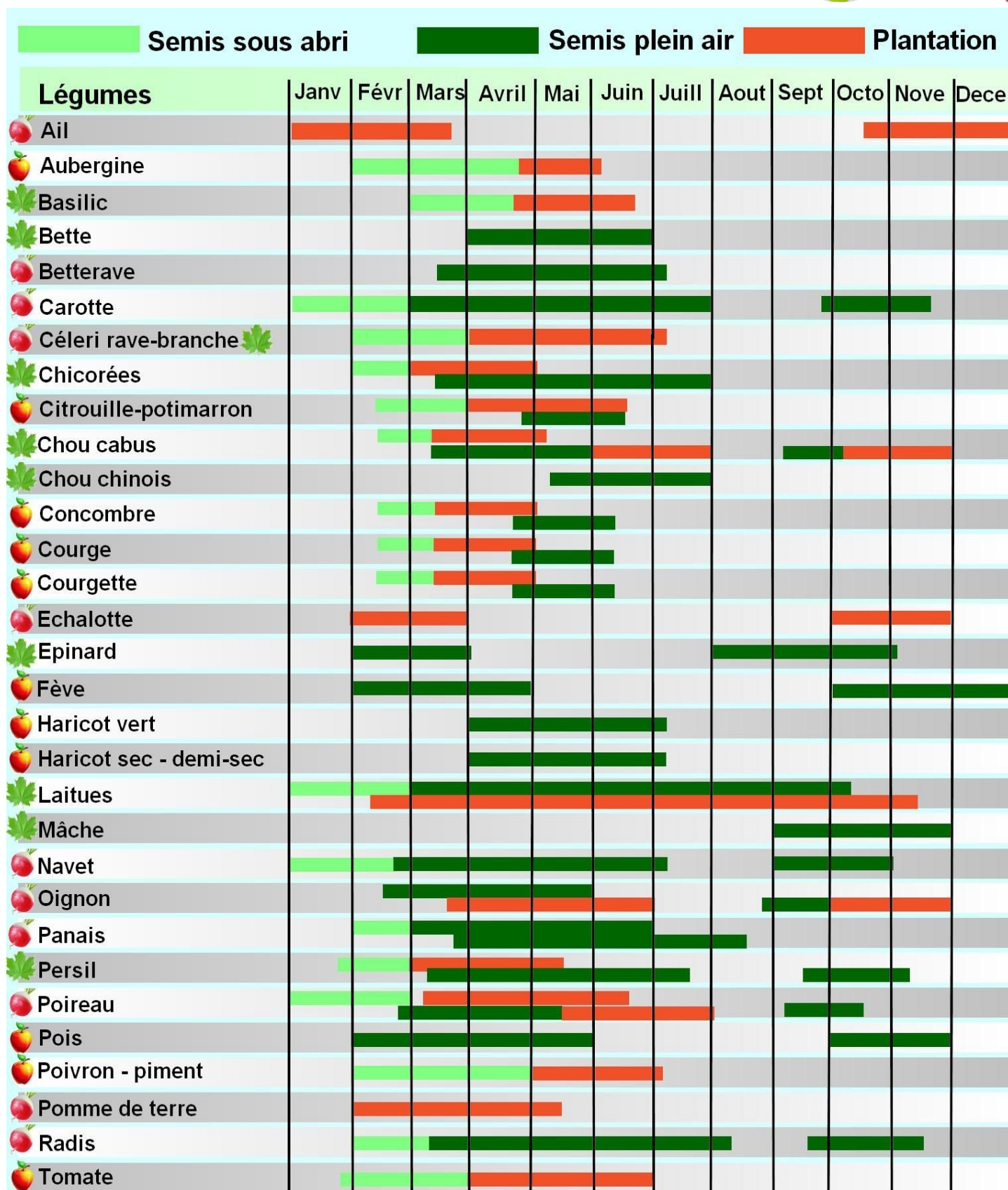
Brigade d'Ahun

Adj-chef HUBERT 06 26 18 42 38

Mercredi : 8h00-12h00



## CALENDRIER DU JARDINIER



## Idées recettes

### Clafoutis aux abricots Commen! etiquette!

- 1 Battez les oeufs avec la farine, le sucre, le sucre vanillé, le lait et le beurre fondu.
- 2 Beurrez un moule et saupoudrez-le de sucre. Ajoutez les abricots coupés en 2, face bombée vers le haut.
- 3 Versez délicatement la préparation par dessus.

Thermostat : 200°C  
Cuisson : ≈ 35 min

**ASTUCE**  
Saupoudrez de sucre avant de déguster.



### Roses de pommes Commen! etiquette!

Pour 6 roses

- 1 Découpez les pommes en fines lamelles et mettez-les dans une casserole. Couvrez d'eau à mi-hauteur et ajoutez le jus de citron. Faites cuire à feu vif pendant 6 mn.
- 2 Égouttez les lamelles et faites-les tiédir. En attendant, étalez finement la pâte feuilletée en forme de rectangle. Découpez 6 bandes d'environ 5 cm de large.
- 3 Faites chauffer votre confiture d'abricots et tartinez-la sur vos bandes de pâte. Ajoutez ensuite les lamelles de pommes en les chevauchant. Repliez la pâte sur les pommes et roulez. Répétez l'opération pour chaque bande.
- 4 Une fois les roses obtenues, déposez-les dans des moules à muffin préalablement graissés. Enfournez à chaleur tournante pendant 40 mn. Saupoudrez-les de sucre glace une fois refroidies et régalez-vous !

Thermostat : 6 (180°C)  
Cuisson : 40 mn



